



Toulouse, le 05/11/2025

Arrêté n° ARR-T4-0032

DTAP PAPH - DIRECTION
TERRITOIRES ET
ACCOMPAGNEMENT DES
PARCOURS DES PA-PH

Dossier suivi par :
DAES- VG

Objet : PUBLICATION RESULTATS AMI FONDS MOBILITE ET ANALYSE DES PRATIQUES

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la loi n°2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie, notamment son article 20 ;

Vu le décret n°2025-817 du 13 août 2025 relatif à l'aide financière de soutien à la mobilité et aux temps de dialogue et de partage des bonnes pratiques versée aux départements et aux collectivités territoriales uniques par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et fixant son montant pour 2025 ;

Vu le schéma départemental 2024-2028 en faveur des personnes âgées et personnes en situation de handicap et notamment les fiches actions des axes 3 et 4 ;

Vu l'appel à manifestation d'intérêt relatif au programme de soutien financier promouvant la mobilité des aides à domicile et les temps d'échanges de pratiques professionnelles et publié le 17 juillet 2025 ;

Considérant que sur les 55 Services autonomie à domicile ayant présenté un dossier, 34 dossiers ont été reconnus éligibles et complets selon les critères énoncés;

Considérant la délibération de la Commission Permanente en date du 14 et 15 octobre 2025 approuvant le programme général de soutien des professionnels des services autonomie à domicile et de la prestation de compensation de handicap de la Haute-Garonne au titre des années 2025 et 2026 ;

Arrête

Article 1 :

La liste des 34 candidats retenus est présentée par ordre alphabétique dans le tableau ci-après :

SAD RETENUS
A DOMICILE SERVICE PLUS
ADHAF
ADPAM
AGEAH
AMFPAD
APM 31
AUXI 31
BANLIEUE EST
CAP EDUCS
CASSIOPPEE
CARPE DIEM PREMIUM
CCAS BLAGNAC
CCAS CARBONNE
CC CAGIRE
CC CŒUR DE GARONNE
CERAS
CŒUR ET COTEAUX DU COMMINGES
DOMALLIANCE
DU COTE DE CHEZ SOI
FEDERATION ADMR
L'AIDATOUT
L'AUTRE RIVE
LA VIE EST BELLE
LAURAG'AIDE
LOOSAINFJN (Coupe de pouce)
O COTE DES PARENTS
SERVICE A DOM (entreprise)
SIAS CINTEGABELLE
SIAS ESCALIU
SICASMIR
SICOVAL
SIVOM PCV
SOLIDARITE FAMILIALE
VIVRE BIEN CHEZ SOI

Article 2 :

Les 34 candidats feront l'objet d'une notification individuelle mentionnant les délais et modalités de recours.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Signé

Alain GABRIELI

Pour le Président du Conseil départemental,

Par délégation,

Le Vice-Président chargé des Personnes âgées, des
Personnes handicapées et de la Santé

